

0440049P  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ARISTIDE BRIAND  
19 RUE LOUIS BLANC  
44262 NANTES CEDEX 2  
Tel : 0240350550

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Non création de la Commission permanente

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 20  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 22  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/11/2022  
Réuni le : 22/11/2022  
Sous la présidence de : Vincent Payen-De-La-Garanderie  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le décret n°2020-1632

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide de ne pas créer de commission permanente.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

EXISTCE COMM° PERMANENTE - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide de ne pas créer de commission permanente, cette décision étant réversible et s'accompagnant de la décision de mettre sur pied un groupe de travail pour échanger sur les sujets qui étaient auparavant dévolus à la commission permanente. Ce groupe de travail se réunira au moins deux fois par an pour examiner la dotation horaire globale accordée à l'établissement.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0